

## **COLAS SA**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

À l'assemblée générale,  
**COLAS SA**  
1 Rue du Colonel Pierre Avia  
75015 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**COLAS SA**

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 2**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 586 955 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 28 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Edouard Sattler

Amélie Jeudi de Grissac

Daniel Escudeiro

Gilles Rainaut



**COLAS**

1, Rue du Colonel Pierre AVIA – 75015 Paris  
Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €  
RCS Paris 552 025 314 02366

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2022**

**Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées  
à l'article 238 bis du C.G.I au titre de l'exercice 2021**

Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations  
reconnues d'intérêt public en 2021.

**Montant global : 586 955 Euros**

Fait à Paris, le 7 Mars 2022

**Le Président-Directeur Général**



**Frédéric Gardès**

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2022**

### **Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats ou partis politiques au cours de l'exercice 2021**

**(Article L 225-115-5° du Code de commerce)**

#### **1 - Parrainage et mécénat**

Fondation Colas  
ENSAM  
UAGC  
Association des Elèves de Centrale Supélec  
Ecole des Ponts ParisTech  
Fondation Mines Telecom  
Fondation Francis Bouygues  
ONF-Agir pour la Forêt  
ONG-Impactum  
Fondation FEREC  
Association Groupe ESSEC  
Association KILONGA  
Association Gwladys Team Paratriathlon  
Association Collège des Directeurs du développement Durables  
Association TENERDIS

#### **2 - Dons aux candidats ou Partis**

Néant